Ville de Genève
Conseil municipal

PR-873 A

19 mars 2012

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'étudier la proposition du Conseil administratif du 16 mars 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 170 000 francs destiné au concours et à l'étude d'un pavillon de la danse, situé rue Charles-Sturm 15, sur la parcelle N° 4146, feuille 7 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Rapport de M. Michel Chevrolet.

La commission des arts et de la culture s'est réunie le 29 août 2011, le 5 septembre 2011 ainsi que le 31 octobre 2011 afin de traiter ce sujet sous l'excellente présidence de M. Guy Dossan. Les notes de séances ont été prises par Mme Sarah Maes, que nous tenons à remercier.

Séance du 29 août 2011

La séance débute avec de nombreuses auditions dont celle des services de M. Sami Kanaan. Le conseiller administratif rappelle que ce projet du pavillon de la danse date de la précédente législature et qu'il s'agit ici de loger correctement la danse à Genève pour quelques années. Il rappelle le projet de Lancy et sa fin malheureuse. Pour lui, il s'agit maintenant de trouver un lieu adéquat pour décharger la salle des Eaux-Vives. Le quartier souhaite tout d'abord récupérer le lieu et celui-ci ne répond plus aux normes de sécurité. Pas de doute, la solution la plus crédible et légère, c'est le site de la place Sturm. Une solution provisoire.

M. Probst, du Service d'architecture, explique ensuite le projet. Le lieu est non loin des Eaux-Vives et du Grütli qui abrite une série de studios de danse. Le pavillon de la danse aurait une structure légère, aux mêmes dimensions que le Théâtre du Loup sauf qu'il aurait deux entrées. La parcelle appartient à la Ville et le seul lieu qui est envisageable est situé du côté du boulevard des Tranchées, sur le local de la Voirie. Le bâtiment serait d'une hauteur de 12 m et contiendrait 300 places assises. D'autres sites ont été imaginés mais sans succès. La place Sturm s'est imposée d'elle-même. Il est précisé que l'investissement est prévu dans le plan d'investissement financier (PFI) et que M. Maudet est d'accord de laisser le local de la Voirie si une autre solution est trouvée en lieu et place de celui-ci. De plus, aucun arbre ne sera coupé.

Mme Keller, cheffe du Service culturel, explique aussi l'historique et la situation de la danse contemporaine à Genève. Le premier spectacle de danse contemporaine à Genève date de 1981 et l'Association pour la danse contemporaine (ADC) a été créée en 1986, et a donc maintenant 25 ans. La danse contemporaine

est un domaine performant à Genève. Grâce à un nouveau système de financement, un outil de convention de financement conjoint, ce domaine est bien subventionné. Sur 20 conventions signées en Suisse par année, six sont signées à Genève, ce qui montre le dynamisme du domaine à Genève. Il y avait 15 compagnies à Genève en 2005, il y en a aujourd'hui 45, dont certaines sont programmées dans des festivals internationaux de renommée. Bien que la danse contemporaine ne signifie que 2% du budget culturel de la Ville, Genève est devenue une plateforme internationale importante. La scène de l'ADC ne peut plus répondre aux exigences d'une telle plateforme. Même si le Bâtiment des Forces-Motrices (BFM) est loué parfois, il faut véritablement une salle de meilleure capacité pour répondre à l'augmentation du public. Mme Keller précise également que l'ADC est une association fédératrice, qui n'appartient à aucune famille et qui a fait un grand travail pédagogique et de médiation.

Questions des commissaires

Un commissaire (DC) demande si aucune salle de théâtre à Genève ne peut accueillir ces créations.

Il lui est répond que non, bien que le Grand Théâtre soit une solution, les spectacles y sont trop chers et il faut les prévoir quatre ou cinq ans à l'avance.

Le même commissaire se pose la question des nuisances. Les voisins seront-ils incommodés?

Une médiation aura lieu avec les voisins, mais il y a dans cette zone essentiellement des bureaux. Par ailleurs, le milieu de la danse n'est pas un milieu de fête. Ce sont des sportifs qui se couchent tôt! Depuis que l'ADC est aux Eaux-Vives, il y a même une baisse des nuisances.

Un commissaire de l'autre bord (S) pense que les habitants doivent être auditionnés et se demande si ce lieu pourra être utilisé comme lieu de répétition. Il lui est répondu que les studios seront gardés, mais qu'il n'y aurait plus rien aux Eaux-Vives. Par ailleurs, Mme Keller explique que le lieu pourrait ne pas avoir une vocation provisoire si la Ville le souhaitait. Mais le bâtiment est en structure légère et pourrait être déplacé. Il faudrait compter vingt à trente ans pour envisager un projet au PAV (Praille-Acacias-Vernets). Ici on est plutôt dans un calendrier de réalisation rapide.

Pour le Mouvement citoyens genevois, il faut inclure impérativement le voisinage dans la médiation.

Certains (EàG) se demandent quelle sera la durée de vie du bâtiment. La structure est légère et déplaçable mais durable. C'est l'emplacement surtout qui est provisoire, lui assure-t-on.

Une conseillère Verte bien inspirée demande: une modification de zone est-elle envisageable si le lieu est provisoire? Oui, mais elle n'est pas nécessaire!

Existe-t-il un projet pour améliorer les lieux autour du futur pavillon, pour les rendre plus accueillants?

Le bâtiment respectera-t-il les normes Mynergie et Agenda 21? Oui.

Pourquoi est-il nécessaire d'avoir 12 m de hauteur pour la danse? Les spectacles ont besoin de 9 m de gril au-dessus de la scène pour les projecteurs. Il faut également un plancher spécial adapté aux besoins et surélevé.

Une salle de 300 places est-elle rentable? Non, une institution culturelle n'est pas rentable.

La Ville sera-t-elle propriétaire du bâtiment? Oui.

Qui assumera l'entretien des bâtiments? La Ville.

Un concours pourrait-il être lancé? Oui, c'est le meilleur moyen de faire le bon choix. Le magistrat pense également que le bâtiment pourrait directement être construit par l'ADC.

Un conseiller (S) se demande si le projet de structure peut être extensible dans le cadre d'un aménagement global du quartier. M. Kanaan explique que la tentation est là, mais qu'un projet d'une plus grande envergure risquerait de faire échouer le projet. Il est important de viser modeste et réaliste plutôt que de viser un projet de grande envergure, de type Musée d'ethnographie.

Un autre élu (DC) a une question sur le financement. Il se demande si le Canton ou des fondations pourraient participer au financement du projet. M. Kanaan lui répond que le groupe de concertation culturelle des communes se montre favorable à un tel projet et que le projet pourrait bénéficier du fond d'investissement intercommunal, mais que le Canton serait peu enclin à financer en partie un tel projet.

Mme Keller ajoute que le Canton a peu de moyens pour investir, mais qu'il peut participer pour le fonctionnement d'une institution. De nombreuses communes, comme Lancy, seraient sûrement prêtes à soutenir le projet. Les fondations sont intéressées à financer quand la Ville est au clair avec ce qu'elle veut et que le projet est déjà en route.

Une conseillère (S) se demande si la commission des travaux se penchera également sur le dossier. De plus, elle aimerait savoir ce qu'il en est de l'observatoire de la danse contemporaine et s'il permet d'avoir des informations sur les publics.

M. Kanaan se permet de signifier qu'une des priorités de son mandat est de faire de la médiation. Les publics sont très présents dans la culture à Genève, mais

ce n'est pas une raison pour ne pas être plus interactif. Son prédécesseur avait créé une passerelle d'observation des publics, qui joue un rôle de médiateur. Son activité continuera.

Mme Keller revient sur l'observatoire de la danse. L'organe n'avait pas du tout travaillé sur les publics mais plutôt sur les conditions de travail des professionnels de la danse. C'était un observateur temporaire (deux ans) qui a conduit à l'édition d'un document analytique, qui peut d'ailleurs être disponible pour les commissaires. L'idée serait d'éditer un document de ce type tous les cinq ou dix ans pour faire une analyse évolutive sur le moyen terme.

Un conseiller (EàG) explique qu'une comparaison avec le Théâtre du Loup n'est pas forcément significative. Il lui semble qu'une hauteur de 12 m n'est pas si importante et que le BFM doit faire plus que ça. M. Kanaan répond qu'une programmation ponctuelle au BFM est imaginable, mais pas régulière. Mme Keller répond que le BFM paraît grand car la salle est grande, mais elle ne fait que 6 à 8 m de hauteur au-dessus de la scène. Le BFM peut donc accueillir quelques représentations ponctuelles mais pas toutes. Certaines créations, comme des solos, ont aussi besoin d'intimité. C'est pour cela que le nouvel équipement doit être polyvalent. M. Probst ajoute qu'il s'agit de 9 m de gril et de 12 m en tout, ce qui est plus haut que partout ailleurs à Genève. Par ailleurs, l'espace sera modulable et souple.

Une commissaire Verte aimerait savoir combien d'étages représentent 12 m. Elle pense qu'il est important de discuter du projet avec les voisins pour éviter les problèmes. Elle aimerait comprendre aussi pourquoi ce crédit d'étude est tellement élevé, alors que le projet n'est pas supposé être durable. De plus, elle estime qu'un travail d'architecture prend en compte l'environnement et que cela perd du sens si le bâtiment est déplacé. M. Kanaan répond que 12 m représentent trois étages et que, effectivement, il est important d'impliquer le voisinage. La politique des concours est très observée par la profession, qui n'apprécie pas si un concours n'est pas organisé pour ce type de projet. Il ajoute que l'intégration à l'environnement sera une des conditions posées par le concours. Le programme prévu par l'ADC prévoyait la possibilité d'ajouts de modules. Concernant l'environnement, il est vrai que le bâtiment devra s'intégrer à l'endroit où il sera déplacé. Mais il sera aussi possible de choisir le lieu en fonction du bâtiment.

Un conseiller (DC) aimerait avoir quelques précisions sur l'accès en voiture et pour la mobilité douce. M. Kanaan explique que la situation pour la voiture est bien meilleure qu'aux Eaux-Vives. De plus, un parking à vélos pourra être intégré au projet sans problème.

L'audition de l'ADC est acceptée à l'unanimité.

Séance du 5 septembre 2011

Audition de l'Association pour la danse contemporaine (ADC)

L'ADC évoque l'histoire de la création de l'association, dès 1986, ayant pour but la promotion et le développement de la danse contemporaine à Genève. Cette institution est née à la salle Patiño, dans le sillon de la Bâtie et de l'ensemble Contrechamp, par exemple. Lorsque la salle Patiño a fermé, l'ADC a vécu quelques années de nomadisme difficiles avant de s'installer à la salle des Eaux-Vives, qui est une solution temporaire. Le bâtiment appartient en effet à la Gérance immobilière municipale (GIM), et le quartier a également besoin de la salle. Un groupe s'est ainsi constitué à l'époque afin de réfléchir à un lieu pour la danse contemporaine à Genève, et il est arrivé à la proposition d'une maison de la danse à Lancy. Malheureusement, cette proposition a été balayée par un référendum en 2006. Le comité a alors envisagé d'autres solutions, après une campagne de soutien qui a entraîné 35 000 signatures, et c'est ainsi que l'idée de la place Sturm est apparue.

L'ADC explique qu'elle occupe la salle des Eaux-Vives depuis 2004, mais que la GIM souhaite reprendre ses locaux. Elle précise que, après le référendum, le projet de la maison de la danse a été redimensionné, et que, de concert avec le département de la culture, quatre sites ont été étudiés. Finalement, la place Sturm s'est avéré l'endroit idéal pour implanter le pavillon. Le pavillon aura donc une structure fonctionnelle et légère, sans volume au sous-sol. Le projet envisage une structure de 20 m sur 40, avec une hauteur de 12 m. M. Maudet soutient le projet, qui serait construit sur la parcelle de l'actuelle Voirie. Mme Davier présente à la commission une mise en situation volumétrique montrant l'implantation sur la place. L'ADC précise que cette image n'est en aucune manière le projet définitif. L'association ajoute que la subvention de la Ville a été augmentée, afin d'obtenir une subvention proche de celle nécessaire au bon fonctionnement d'une future maison de la danse. Une convention Ville-Etat a par ailleurs été signée pour 2010-2013, et le budget de l'ADC a atteint ainsi 1 500 000 francs.

Une commissaire (S) aimerait entendre les personnes auditionnées sur les besoins des compagnies (accueil et création) et savoir quels sont les publics à Genève. L'ADC répond que l'association ne peut soutenir tous les créateurs, et qu'il est bon qu'un chorégraphe soit également soutenu par le Forum Meyrin par exemple. L'ADC ajoute que six structures programment de la danse à Genève. L'ADC donne 15 spectacles sur les 60 proposés. L'ADC affirme que le public s'est beaucoup développé et que, plus l'ADC propose de spectacles, plus le public afflue. L'ADC développe également les liens avec les spectateurs. Une salle de 300 places ne lui fait donc pas peur, tant la dynamique de la danse est connue et soutenue à Genève.

L'ADC ajoute que la danse à Genève est très reconnue au niveau suisse, et qu'elle est par ailleurs soutenue par Pro Helvetia, avec qui le milieu de la danse

genevoise a passé six conventions (sur 13 pour l'ensemble de la Suisse). L'ADC énonce également l'ouverture cette année d'un nouveau CFC (certificat fédéral de capacité) en danse contemporaine, avec 12 élèves inscrits, avec qui l'ADC collabore.

Un commissaire (S) remarque que le département de la culture a toujours fait des études de marché sur la fréquentation, qui pourraient donner une bonne idée du public potentiel. Il demande également comment l'ADC compte gérer le pavillon; serait-ce le département de la culture qui le gérerait avec l'ADC en résidence? Le commissaire demande également comment se passe la relation avec le ballet du Grand Théâtre.

L'association compte conduire elle-même la gestion de l'infrastructure et son déplacement, comme elle le fait actuellement. Quant au rapport avec le Grand Théâtre, il est beaucoup plus serein que par le passé; leur collaboration avec le ballet est bonne et non concurrentielle.

Une commissaire (Ve) pense que l'idée d'un pavillon de la danse est acquise par une grande majorité, mais qu'il demeure un certain nombre de questions techniques. Elle souhaiterait également savoir si les exigences spécifiques du pavillon dédié à la danse seront utilisables pour les autres arts. Elle aimerait également connaître le nombre de spectacles offerts par l'ADC, le nombre de représentations et de spectateurs, ainsi que leurs attentes sur le plan architectural. Enfin, elle demande comment l'ADC avait été accueillie aux Eaux-Vives.

L'ADC organise entre 14 et 15 spectacles, ce qui représente 70 à 90 représentations, sans compter la Fête de la musique. L'ADC offre aux chorégraphes deux à trois semaines de plateau pour les répétitions, ce qui est très bien, puis deux semaines de représentations. L'ADC compte 10 000 spectateurs par saison, et presque autant pendant la Fête de la musique. L'ADC est totalement intégrée par rapport au public des Eaux-Vives, avec des actions pédagogiques avec l'école. Les spectacles ne finissent pas tard et l'ADC n'a jamais connu de problème avec le public qui fréquente les spectacles. Les voisins ne se plaignent donc pas, et la cour de l'école est même un lieu convivial durant l'été. L'association pense qu'il en ira de même avec la place Sturm.

L'ADC ajoute que les travaux dans la cour donnent un aspect de place publique plus que de cour d'école, ce qui est agréable. L'association précise encore sa collaboration avec le ballet junior et Manon Hotte, à laquelle s'ajoute maintenant le nouveau CFC. L'ADC précise que la pratique de la danse impose une certaine volumétrie de salle, ainsi qu'une black box, une lumière artificielle, etc. Une salle pour la danse requiert des contraintes spécifiques, liées à la souplesse du plancher et à la hauteur de plafond, mais dans laquelle tout autre type de spectacles pourrait y rentrer.

L'ADC évoque comme modèle architectural le centre chorégraphique national de Lyon, dirigé jusqu'à maintenant par Maguy Marin. Il s'agit d'une belle ferme en bois, aménagée sur un parking autrefois sinistre, bordé d'immeubles, et qui a permis de requalifier l'endroit. L'ADC souligne par ailleurs la beauté de la place Sturm, avec l'église russe et l'école en face.

Un commissaire (MCG) demande quel est le taux d'occupation de la salle. L'ADC répond que la salle compte actuellement 120 places, avec une dimension de plateau de 10 m sur 10. On peut imaginer recevoir plus de public, mais pas plus de spectacles, car l'ADC a atteint son maximum; l'ADC juge en effet important d'offrir 10 représentations pour chaque spectacle.

Un commissaire (DC) demande combien d'habitants tournent autour de cette activité de la danse. En outre, il demande pourquoi l'idée de la maison a été abandonnée au profit de celle de pavillon, donc de lieu provisoire. L'ADC répond que la maison de la danse concernait un outil complet, avec deux salles, un studio de répétition, un centre de documentation, des espaces publics et même un espace pour la formation. Or, après l'expérience de Lancy et les difficultés liées au seul pavillon, le comité a opté pour un projet plus pragmatique, qui ne mettra pas dix ans avant de voir le jour. L'ADC répète qu'il existe 70 écoles de danse à Genève, et que Genève diffuse 1000 à 1200 passeports danse par saison; la danse n'est donc plus une discipline marginale pour initiés.

L'ADC ajoute que la fête de la danse attire chaque année 5000 personnes qui souhaitent prendre des cours. Le même commissaire demande si une école de salsa, par exemple, pourrait se produire dans le futur pavillon, ou sera-t-il exclusivement réservé à la danse contemporaine? L'ADC insiste sur le fait que le pavillon, tout comme l'ADC, sera un outil pour les professionnels, et qu'il existe une multitude d'autres endroits pour les amateurs. Cependant, s'il s'agit de professionnels de la salsa par exemple, l'ADC n'est pas imperméable à d'autres formes de danse qui puissent nourrir la recherche. L'ADC présente par exemple un spectacle lié au hip hop, car la mixité des publics les intéresse également. L'ADC ajoute que le public ne se rend pas à la Comédie pour y voir des amateurs. L'association précise également concernant les demandes techniques que 9 m sous gril correspondent aux besoins minimaux et permettent de mettre l'éclairage à 7 m. Meyrin possède 18 m, le Grand Théâtre 30 m, l'Alhambra 16, l'Arsenic 13 et Vidy 14, par exemple.

Le président demande quels étaient les autres lieux pressentis. L'ADC énumère le Bois-des-Frères, où la proximité des citernes posait un problème de sécurité; la rue des Péniches, mais l'urgence du Galpon en a décidé autrement, même si l'idée de s'installer pour un temps à côté du Galpon a aussi été étudiée; le triangle Tivoli au bout de la route des Jeunes, inapproprié pour des raisons de nuisances sonores. Le commissaire (MCG) repose la question du commissaire (DC), à savoir: combien de personnes occupent ce pavillon?

L'ADC répond que leur rapport d'activité recense plus de 150 professionnels qui vivent de leur profession, allant du danseur à l'administrateur, en passant par le barman, etc. Le commissaire aimerait savoir quel est le taux d'occupation. L'ADC compte entre 70 et 90 soirs de représentation, ce qui n'inclut pas le temps de création, les deux-trois semaines de répétition sur scène. L'association ajoute qu'ils dénombrent pour la saison 2011-2012 seulement trois semaines où la salle est vide.

L'ADC insiste sur la différence entre un accueil et une création. Lors d'un accueil, la compagnie arrive un jour avant la première et joue quelques soirs. Une création occupe un plateau pendant plusieurs semaines.

Un commissaire (EàG) demande si l'ADC ne devrait pas voir un peu plus grand, afin de ne pas avoir de regrets a posteriori sur une proposition qui pourrait devenir minimaliste.

L'ADC répond que l'aspect qui n'est pas négociable est la largeur de 20 m, à cause des arbres séculaires qui bordent la place. Cependant, l'ADC rassure le commissaire (EàG) sur le fait que le pavillon ne s'éloignerait pas des gabarits idéaux, comme celui de Lyon par exemple, qui dispose de 24 m. Quant à la longueur, 50 ou 60 m seraient plus adéquats. Un commissaire (UDC) partage la remarque du commissaire et s'inquiète que le présent projet ne soit trop petit dans un futur proche, étant donné les besoins et le succès grandissant de ce médium. Ne serait-il pas possible de construire en sous-sol?

L'ADC répond que cela coûterait tout de suite plus cher. Elle estime au contraire que le présent projet, sur lequel ils travaillent depuis 1998, est un projet réaliste, dans lequel l'ADC ne se renie pas. Par ailleurs, le côté démontable participe aussi d'une réflexion plus large sur le développement de la ville et de ses nouveaux quartiers comme le PAV, dans lequel le pavillon pourrait également retrouver une place.

Un commissaire (DC) pense qu'à ce stade il est nécessaire d'interviewer une personne qui sache les projets autour de cette place (espaces verts, requalification, etc.). Le président répond qu'aucun autre projet n'est prévu sur cette place, et que la requalification aura lieu une fois ce projet voté. Il est toutefois possible d'auditionner quelqu'un du patrimoine. La commissaire (S) aimerait connaître le déroulement du processus de la Ville lors de ces projets. La commissaire (Ve) demande si la commission peut encore intervenir une fois l'étude lancée. Elle pense que la commission devrait voter afin de faire démarrer le projet, mais garder un œil sur son élaboration. Le président répond que, une fois le projet voté, il n'est plus possible d'avoir un regard sur ce dernier.

Un commissaire (S) rappelle que la commission des arts et de la culture doit se prononcer sur le contenu culturel, et non sur des questions d'aménagement. A

partir du feu vert du politique, la commission aura tout de même un regard avant le projet final. Un commissaire (MCG) se demande dans quelle mesure il ne faudrait pas renvoyer cet objet à la commission des travaux.

Le président assure que c'est là le meilleur moyen pour enterrer l'objet. Il propose néanmoins d'auditionner M. Pagani et ses services et met cette proposition au vote. L'audition de M. Pagani est acceptée par 9 oui et 2 abstentions.

Séance du 31 octobre 2011

Audition de M. Rémy Pagani

M. Pagani rappelle l'historique du projet. Il y a quatre ans, le projet d'un pavillon de la danse a échoué à Lancy en raison d'un vote populaire. Aujourd'hui, la Ville a besoin de la salle des Eaux-Vives et, après de nombreuses réflexions, c'est la place Sturm qui semble être le meilleur endroit. Le projet prévoit donc de lancer un concours d'architecture pour la construction d'un pavillon démontable. Pour lui, il est encore trop tôt pour connaître les dimensions exactes du futur pavillon et pour consulter les riverains, car il n'y a encore rien à présenter. Un concours sera donc lancé. Un concours public, car les appels d'offres sur invitations ne se font plus et sont moins transparentes. Des questions s'ensuivent sur le mode des concours qui n'intéressent pas forcément la proposition. Les riverains seront entendus s'ils sont organisés en associations et pourront participer au jury.

Certains se demandent s'il s'agit là d'une zone protégée. Le magistrat répond qu'il s'agit d'une zone protégée, mais que l'on peut y réaliser des aménagements et que de nouvelles constructions y sont possibles si elles respectent les normes mais qu'il n'y a définitivement pas d'interdiction stricte.

Un commissaire (DC) tient à rappeler que de faire des édifications en zone de fortification est très difficile et qu'il ne comprend pas très bien les explications qui lui sont données. Parfois, pour des surélévations dans cette zone, il y a des oppositions, surtout de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) et de Patrimoine suisse. Il serait dommage, affirme-t-il, de voter un projet d'étude et de tomber sur une fin de non-recevoir. Une explication exacte sera donnée par écrit. Le commissaire trouve dommage de ne pas disposer de l'information dans l'immédiat au jour du vote de la proposition. (A ce jour, aucune confirmation par écrit de Patrimoine suisse ne nous est parvenue.) Mais le magistrat se veut rassurant, l'étude réfléchira à un nouvel accès et à une nouvelle organisation de l'espace.

Toujours le commissaire (DC) demande dans quelle mesure ce bâtiment devra rester provisoire, car son parti n'aime pas le provisoire. Là encore, le magistrat se veut rassurant, le pavillon ne sera pas provisoire mais déplaçable et remontable *(sic)*! Le bâtiment démontable pourra donc être déplacé en temps voulu.

Le même commissaire (DC), décidément insistant, se demande s'il y a eu d'autres contacts avec des communes intéressées au cofinancement. Le magistrat est moins rassurant. Pour lui, il est difficile de faire payer les autres communes, car elles sont réticentes.

Une commissaire (LR) aimerait savoir pourquoi la commune ne travaille pas avec Vernier. Le magistrat répond que le projet de Vernier ne sera pas prêt avant dix ans et que ce pavillon est une question urgente. Il répond également que le projet de la Ville se fera dans les cinq ans au maximum. Un commissaire (MCG) aimerait savoir si le projet a reçu l'aval de la CMNS. Il répond par la négative.

L'Union démocratique du centre souhaite connaître le coût d'entretien de ce bâtiment et comment le calcul d'amortissement est fait s'il est provisoire. Le magistrat explique que les budgets d'entretien seront inclus dans le projet de réalisation et que l'ADC sera subventionnée à la même hauteur. De nombreuses troupes seront aussi intéressées par le projet et il en coûtera environ 300 000 francs pour le déplacer. Il affirme que de nombreux bureaux d'études ont les connaissances des bâtiments déplaçables et démontables.

Le président remercie M. Pagani et ouvre la discussion.

Le commissaire UDC s'abstiendra sur cet objet, car il ne connaît pas les intentions de son groupe. Mais il n'est pas contre l'idée de ce pavillon. Idée qu'il trouve séduisante. Le commissaire rappelle néanmoins que le parti a promis à ses électeurs des économies sur le budget de la Ville. Le débat doit donc avoir lieu sur cette question. Il souhaite aussi recommander un parking à motos.

Le MCG explique qu'il ne s'oppose pas au projet, mais qu'il souhaite que le budget prévu ne soit pas dépassé.

Le PDC pense que l'ADC fait un excellent travail avec peu de moyens et qu'ils méritent ce nouveau lieu. Le projet est donc nécessaire, mais le fait que le bâtiment soit démontable ne séduit pas beaucoup le parti. Un lieu de prestige doit être pérenne. Pourquoi fait-on toujours les choses à moitié dans cette ville? Il s'abstiendra en attendant l'avis de son groupe.

La commissaire socialiste propose une recommandation pour qu'il soit stipulé que les dimensions sont des minima et non des maxima. Ainsi, les architectes auront plus de liberté pour la longueur du bâtiment. Pour elle, le démontable n'est pas synonyme de laideur. La culture aujourd'hui se dirige de plus en plus vers le recyclage et tient à rappeler la tour Eiffel qui était une structure à l'époque provisoire. Le Parti socialiste votera donc oui!

Le PLR pense que le lieu n'est pas adéquat, mais il se résout à penser que c'est le seul. La question est tout de même urgente et il faut rapidement un lieu pour l'ADC. Il est inquiet quant à l'idée du concours qui renchérit tout le temps

les coûts. Il craint aussi que le projet ne soit refusé par la CMNS et le coût du bâtiment lui paraît exorbitant pour du provisoire.

Un autre commissaire MCG pense que le concours est au contraire une bonne idée pour avoir le meilleur projet. Un pavillon est indispensable pour l'ADC et le commissaire trouve très bien que la Ville se trouve à l'avant-garde.

Pour Ensemble à gauche, le projet est bon et le parti le votera avec enthousiasme. Il appuie les idées des socialistes de ne pas limiter le projet et qu'il soit stipulé que le projet peut être plus grand.

Les Verts voteront également le projet.

Au vote, la recommandation d'associer les habitants au projet est acceptée à l'unanimité.

La recommandation socialiste d'intégrer au programme du concours un parking pour deux-roues est acceptée par 10 oui (1 UDC, 3 LR, 1 DC, 1 MCG, 1 Ve, 2 S, 1 EàG) et 3 abstentions (1 EàG, 1 S, 1 MCG).

La proposition PR-873 est acceptée par 11 oui (1 UDC, 2 LR, 2 MCG, 1 Ve, 3 S, 2 EàG) et 3 abstentions (1 LR, 1 DC, 1 UDC).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 170 000 francs destiné au concours et à l'étude d'un pavillon de la danse, situé rue Charles-Sturm 15, sur la parcelle N° 4146, feuille 7 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 170 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités.